



COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON DE BASKET-BALL

5, rue Chirac – B.P. 311 – 12003 Rodez Cedex – Tel : 05.65.78.54.66 – Fax : 05.65.78.55.01

INCIDENTS

RAPPORT DE M _____

1^{er} ARBITRE ☐ 2^{ème} ARBITRE ☐ AIDE-MARQUEUR ☐ CHRONOMETREUR ☐ OPERATEUR DES 24^h ☐ COMMISSAIRE ☐

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION ☐

Rencontre N° : _____ Division : Excellence M ☐ Excellence F ☐ Honneur F ☐

Date : _____ Honneur M ☐ P. Excellence F ☐ _____ ☐

Equipes en présence _____ et _____

L'incident a eu lieu à la : minute ☐ 1^{ère} Mi-temps ☐ 2^{ème} Mi-temps ☐ Prolongation ☐

(le score était de _____ à _____ en faveur de l'équipe _____)

Au moment de l'incident le ballon :

a) était mort et le chronomètre de jeu arrêté OUI ☐ NON ☐

b) était vivant OUI ☐ NON ☐

c) le responsable de l'organisation se trouvait-il à côté de la table de marque ? OUI ☐ NON ☐

Si NON, pourquoi ? Et à quel endroit ? _____

L'incident a eu lieu après la fin du temps de jeu : OUI ☐ NON ☐

Si OUI, précisez à quel moment ? (temps et espace) _____

La feuille de marque a été annotée au paragraphe incident : OUI ☐ NON ☐

Si NON, pourquoi ? _____

Si OUI, par qui ? _____

Et ce, avant ou après la signature de la feuille de marque par le premier arbitre AVANT ☐ APRES ☐

Les capitaines de chaque équipe ou les entraîneurs (catégorie jeune) ont pris connaissance de l'incident et ont contresigné OUI ☐ NON ☐

Si NON, pourquoi ? _____

Le premier arbitre a-t-il récupéré les rapports des officiels (ATM et 2^{ème} arbitre) OUI ☐ NON ☐

Si NON, pourquoi ? _____

Le responsable de l'organisation, le capitaine (ou la personne mise en cause) et l'entraîneur de chaque équipe ont été invité à fournir un rapport dans les 24h ouvrables suivant la rencontre : OUI ☐ NON ☐

